

1. Installation des représentants des collectivités adhérentes

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Henri ROBERT, doyen d'âge (en application de l'article L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du collège électoral ciés ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Sacques Guhanouf a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le collège électoral L. 2121-15 du CGCT).

2. Election des délégués titulaires

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du collège électoral a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du collège (art. L. 2122-8 du CGCT), a dénombré 18 (+ 1 absent) représentants présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Accusé de réception en préfecture
04-200014926-20200907-PV-2020-
P-AU
Date de réception préfecture :

Il a ensuite invité le collège électoral à procéder à l'élection de ses délégués titulaires. Il a rappelé qu'en application des statuts du SYDELA et des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du collège électoral. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le collège électoral a désigné deux assesseurs au moins : M. Olivier BERTHO et Mme Neige FERRY

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque représentant, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le représentant a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des représentants qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier représentant, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés les premiers, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin – délégué titulaire n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 1
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 17
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 17
- f. Majorité absolue ³ : 9

² Moitié des membres en exercice ou nouvelle convocation sans condition de quorum.
³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <small>(dans l'ordre alphabétique)</small>	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
..... BRION <i>Gérard</i> <i>3</i> <i>Trois</i>
..... <i>DUNET Frédéric</i> <i>10</i> <i>Dix</i>
..... LAPADU-HARGUES <i>Denis</i> <i>4</i> <i>Quatre</i>
.....

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200907-PV2020-
CAP-AU
Date de réception préfecture :

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin⁴ – délégué titulaire n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <small>(dans l'ordre alphabétique)</small>	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁵ – délégué titulaire n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <small>(dans l'ordre alphabétique)</small>	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

2.7. Proclamation de l'élection du délégué titulaire n°1

M. *DUNET Frédéric* a été proclamé(e) délégué(e) titulaire n°1 et a été immédiatement installé(e).

⁴ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁵ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.8. Résultats du premier tour de scrutin – délégué titulaire n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 1
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 17
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 17
- f. Majorité absolue 9

Accusé de réception en préfecture
 044-200014926-20200907-PV2020-
 CAP-AU
 Date de réception préfecture :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BRIONGÉRARD</u>	<u>6</u>	<u>Six</u>
<u>LAPADU-HARGUIES Denis</u>	<u>11</u>	<u>Onze</u>
.....
.....

2.9. Résultats du deuxième tour de scrutin – délégué titulaire n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.10. Résultats du troisième tour de scrutin – délégué titulaire n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.11. Proclamation de l'élection du délégué titulaire n°2

M. LAPADU-HARGUIES Denis a été proclamé(e) délégué(e) titulaire n°2 et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des délégués suppléants

Le collège électoral a été invité à procéder à l'élection des délégués suppléants. Il a été rappelé que les délégués suppléants sont élus selon les mêmes modalités que les délégués titulaires.

3.1. Élection du délégué suppléant n°1

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin – délégué suppléant n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 1
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 17
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 17
- f. Majorité absolue⁶ 9

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200907-PV2020-
CAP-AU
Date de réception préfecture :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
..... BRION Gérard.....	<u>12</u> Douze.....
..... LE HÉNO Faldienne.....	<u>5</u> Cinq.....
.....		
.....		
.....		

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin⁷ – délégué suppléant n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin⁸ – délégué suppléant n°1

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁷ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁸ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.1.4. Proclamation de l'élection du délégué suppléant n°1

M. BRION Gérard a été proclamé(e) délégué(e) suppléant(e) n°1 et immédiatement installé(e).

3.2. Election du délégué suppléant n°2

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 17
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 17
- f. Majorité absolue⁹ 9

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200907-PV2020-
CAP-AU
Date de réception préfecture :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
..... <u>FERAY Neige</u> <u>5</u> <u>Cinq</u>
..... <u>LE HENO Fabienne</u> <u>12</u> <u>Douze</u>
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.2.4. Proclamation de l'élection du délégué suppléant n°2

Mme... LE HÉNO Faldienne a été proclamé(e) délégué(e) suppléant(e) n°2 et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200907-PV2020-
CAP-AU
Date de réception préfecture :

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 7 septembre 2020, à 15 heures, 15 minutes, en un seul exemplaire a été, après lecture, signé par les délégués élus, le représentant le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le délégué titulaire n°1

Le délégué suppléant n°1

Le représentant syndical le plus âgé,

Le délégué titulaire n°2

Le délégué suppléant n°2

Le secrétaire,

Nagur GUILHÉNÉUF

Les assesseurs,

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200907-PV2020-
CAP-AU
Date de réception préfecture :